



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021  
Délibération n° DEL-2021-0254

**OBJET : Modification de l'AP/CP n° 31 : extension de l'EHPAD intercommunal Belle Vallée à Froges pour la création d'un accueil de jour**

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74  
Présents : 48  
Pouvoirs : 17  
Absents : 0  
Excusés : 26  
Pour : 65  
Contre : 0  
Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire  
après transmission en  
Préfecture le

8.7.21

et affichage le

8.7.21

Secrétaire de séance :  
Philippe LORIMIER

Le 28 juin 2021 à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 22 juin 2021.

**Présents :** Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Christophe SUSZYLO, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU Roger GIRAUD

**Pouvoir :** Olivier SALVETTI à Mylène JACQUIN, Philippe BAUDAIN à Henri BAILE, Michel BELLIN - CROYAT à Christophe BORG, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Brigitte DULONG à Martine KOHLY, Agnès DUPON à Martine VENTURINI, Christophe ENGRAND à Régine MILLET, Pierre FORTE à Christophe SUSZYLO, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Alain JOLLY à Martin GERBAUX, Valérie PETEX à François BERNIGAUD, Adrian RAFFIN à Laurence THERY, François STEFANI à Roger COHARD, Annie TANI à Serge POMMELET, Damien VYNCK à Cécile ROBIN, Brigitte SORREL à Martine KOHLY

Vu la délibération n° DEL-2018-0314 relative à la création d'un accueil de jour à l'EHPAD Belle Vallée à Froges.

Par délibération du 24 septembre 2018, Le Grésivaudan a validé la programmation de travaux pour la construction d'un accueil de jour à l'EHPAD intercommunal Belle Vallée à Froges et a autorisé la création de l'Autorisation de Programme (AP) n°31 comprenant les travaux et l'ingénierie nécessaire pour un montant de 868 000 € TTC.

Ce montant ayant déterminé lors de la phase Avant-Projet Sommaire du projet, ce qui est tôt pour une évaluation au plus juste, Les travaux arrivent à leur terme, il convient donc d'ajuster le montant de l'AP.

**Ainsi, Monsieur le Président propose :**

- **de réviser la répartition des crédits de paiement précédemment votés de la façon suivante afin de couvrir les dépenses supplémentaires :**

Situation actuelle			
Accueil de jour EHPAD	Autorisation de Programme n°31 (€ TTC)	Crédits de paiements années antérieures (€ TTC)	Crédits de paiements 2021 (€ TTC)
	868 000, 00	583 908, 57	284 091, 43

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Nouvelle situation			
Accueil de jour EHPAD	Autorisation de Programme n°31 (€ TTC)	Crédits de paiements années antérieures (€ TTC)	Crédits de paiements 2021 (€ TTC)
	988 000, 00	583 908, 57	404 091, 43

- d'effectuer la décision modificative suivante :

Articles/Fonctions/Opérations/Programme	Section d'investissement					
	Dépenses			Recettes		
	BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total
2313/511/10010 Constructions	460 800,00 €	-120 000,00 €	340 800,00 €			
2313/511/12940/31 Constructions	284 091,43 €	120 000,00 €	404 091,43 €			
<b>TOTAUX</b>		<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>	

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
 Au registre ont signé tous les membres présents.  
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 28 juin 2021



Le Président,  
 Henri BAILE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**